

14. L'océan et les objectifs de développement durable

Jean-Paul Moatti et Philippe Cury

Un agenda universel pour des océans durables

Avec les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, les Nations unies entendent éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité au cours de la décennie à venir. À l'instar des milieux terrestres (ODD15), un objectif spécifique a été attribué à l'océan et aux milieux marins (ODD14), afin de « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ».

L'ODD14 offre l'occasion de relever des défis complexes en matière de durabilité des océans, grâce à une coopération internationale coordonnée entre les secteurs et avec un large éventail d'acteurs. L'exploitation durable des océans, des zones côtières et de leur biodiversité se décline en 7 cibles. La cible 1 est consacrée à l'adoption de mesures visant à réduire les facteurs de stress et à restaurer la structure et les fonctions des écosystèmes marins, afin d'assurer le bon état de santé du milieu marin, garant de sa productivité. La cible 2 vise à adopter les mesures en faveur d'une « croissance bleue », en veillant à

intensifier les efforts en faveur d'une pêche et d'une aquaculture responsables, grâce à des outils politiques, réglementaires et économiques favorisant l'efficacité et la récupération des rejets. La cible 3 ambitionne l'adoption de mesures conduisant à des réformes politiques, juridiques et institutionnelles en faveur d'une gouvernance efficace de l'océan, en créant un cadre institutionnel et juridique, afin de protéger les habitats et la biodiversité au-delà des juridictions nationales, en réformant les organisations régionales chargées de la gestion de l'océan et en améliorant

la coordination, la cohérence et l'efficacité du système des Nations unies vis-à-vis des questions océaniques. La cible 4 entend réglementer efficacement la pêche et mettre un terme à la surpêche d'ici à 2020. La cible 5 vise à préserver d'ici à 2020 au moins 10 % des zones marines et côtières ; la cible 6 à supprimer les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche ; et, enfin, la cible 7 à faire bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines.



L'ODD14 occupe une place centrale dans l'agenda 2030. Ses objectifs sont liés à de nombreux autres objectifs de l'Agenda. Ces interdépendances offrent des opportunités pour le développement de synergies et demandent aux acteurs d'équilibrer soigneusement les compromis. Ce nouveau cadre conceptuel élargit considérablement les perspectives de recherche et de gouvernance des océans. ■

Un océan d'investigation aux multiples objectifs

L'ODD14, aussi ambitieux soit-il pour maintenir la bonne santé des océans, ne peut cependant pas être dissocié des autres objectifs de l'agenda 2030 qui sont interdépendants. Il faudra atteindre ces objectifs simultanément : assurer le bon état des océans n'est pas dissociable de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités, des modes de consommation ou encore de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique (figure). Les enjeux sont globaux et doivent être traités en tenant compte des dynamiques internationales, notamment les équilibres entre le Nord et le Sud. Ainsi, de nouveaux thèmes, comme l'équité en matière de pêche et d'accès aux ressources renouvelables émergent avec la réalisation de ces objectifs. Aujourd'hui, plus des deux tiers des ressources marines consommées en Europe sont produites principalement dans les pays du Sud. Sur les 30 pays où le poisson est la principale source de protéines animales, 26 sont des pays en voie de développement où 47 millions de personnes tirent leurs revenus directement des mers. Les emplois sont précarisés avec une pêche illégale, qui représente environ un tiers des captures mondiales de poissons (cf. V.8).

Les avancées de la recherche sont une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs de développement durable, étant donné la complexité des dynamiques et des interactions. Depuis plus d'une décennie, l'approche écosystémique des pêches, avec pour objectif la réconciliation de la conservation de la biodiversité et de l'exploitation,

a permis de structurer l'approche en milieu marin. Aujourd'hui un cadre plus ambitieux et intégrateur émerge avec l'agenda 2030. Cette nouvelle approche redéfinit les objets et les thèmes de recherches scientifiques, en les élargissant et en les articulant avec des politiques publiques (par la construction de scénarios des socio-écosystèmes comme ceux de l'IPBES*).

Dans ce contexte global, confronté à une demande croissante, la communauté scientifique doit s'efforcer d'explorer le futur des écosystèmes marins, ainsi que les trajectoires possibles des socio-écosystèmes menant à des objectifs souhaitables des points de vue environnemental, économique et social. La communauté scientifique a besoin de construire une stratégie scientifique à long terme, afin d'améliorer sa capacité à fournir une expertise pluridisciplinaire et inclusive articulant enjeux globaux et contraintes locales.

Un double enjeu d'intégration des connaissances et de gouvernance

La traduction de la « durabilité » a souvent été incantatoire et n'a pas permis d'inverser les tendances lourdes du réchauffement climatique,

de l'érosion de la biodiversité, de la surexploitation des ressources, ou encore de l'accroissement des inégalités. Les ambitions sont aujourd'hui globales et de nouvelles propositions en matière de gouvernance émergent. Les recommandations d'établir un registre central des engagements océaniques, base transparente pour suivre les efforts des États, d'élaborer des politiques coordonnées des mesures et des partenariats océanographiques régionaux et d'envisager une évaluation thématique intégrée de la mise en œuvre de l'ODD 14 constituent de nouvelles pistes innovantes en matière de gouvernance. Un examen thématique mondial des océans et des côtes mettrait en évidence le rôle central des océans pour le développement durable et fournirait une plateforme pour aborder les principaux liens avec les autres ODDs liés aux océans.

L'ODD14 représente une occasion unique pour nous aider à repenser le développement, en y associant la recherche nécessaire pour accompagner cette transformation. Il est temps de proposer une autre façon de construire les questions et de les articuler pour aboutir à des préconisations stratégiques environnementales économiques et sociales viables sur le long terme. Les interdépendances et les compromis à travers l'Agenda 2030 doivent être rigoureusement évalués. Il s'agit là d'un effort indispensable et partagé pour mettre les océans du monde sur la voie de la durabilité, pas seulement écologique, économique ou sociale, mais les trois à la fois.

Références bibliographiques

- FAO – *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*, Rome, 2016.
- IRD – *Changement Climatique. Quels défis pour le Sud ?*, IRD Éditions, 2015.
- ODD14 – www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans
- S. UNGER *et al.* – *Achieving the Sustainable Development Goal for the Oceans*, Institute for Advanced Sustainability Studies, 2017.

Moatti Jean-Paul, Cury Philippe (2017)

L'océan et les objectifs de développement durable

In : Euzen A. (dir.), Gaill F. (dir.), Lacroix D. (dir.), Cury Philippe (dir.) *L'océan à découvert*

Paris : CNRS, p. 46-47. (A Découvert)

ISBN 978-2-271-11652-9